



RETRAITÉS  
NANCY  
ET ENVIRONS

# AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

L'ACS permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé.

FICHE  
TECHNIQUE  
N°8

NOVEMBRE 2016

PAGE 1

## ■ CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER :

- habiter en France depuis plus de 3 mois,
- être en situation régulière,
- percevoir des ressources comprises entre le plafond d'attribution de la CMUC + 35 %.



## ■ DOSSIER DE DEMANDE :

- une seule demande faite pour l'ensemble du foyer (enfants jusqu'à 25 ans),
- formulaire **S3711** téléchargeable sur le site « Ameli » (<http://www.ameli.fr>),
- demande individuelle possible pour :
  - les enfants majeurs entre 18 et 25 ans (sous certaines conditions),
  - les conjoints séparés;
- dossier à envoyer à votre Caisse d'assurance maladie qui vous répondra **sous 2 mois par courrier**.

## ■ CONDITIONS DE RESSOURCES :

- vos ressources plus celles de votre foyer :
  - revenus d'activité,
  - pensions et retraites,
  - prestations familiales, APL,
  - revenus fonciers,
  - si vous êtes propriétaire de votre logement ou si vous êtes logé gratuitement : ajouter le forfait logement à vos ressources;
- ressources des **12 mois précédant la demande d'ACS** (valeurs au 1<sup>er</sup> avril 2016) :

Nombre de personnes	Plafond ACS annuel
1	11 682 €
2	17 523 €

### CONTACT :

15, boulevard Charles V  
54000 NANCY

☎ 03 83 39 45 13

☎ 07 86 70 76 45

ulr.cfdt.nancy.et.environs  
@gmail.com



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

FICHE  
TECHNIQUE  
N°8

NOVEMBRE 2016

PAGE 2

## ■ PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- justificatif d'**identité** en cours de validité : pièce d'identité, passeport...,
- justificatif de **résidence** stable en France : quittance, bail, factures...,
- si personne(s) à charge : livret de famille...,
- **numéro d'immatriculation** à la Sécurité sociale,
- justificatif de **revenus**,
- **dossier** à envoyer à votre Caisse d'assurance maladie.

## ■ CHOIX DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

- L'ACS donne droit à une **attestation-chèque** permettant d'obtenir une réduction sur le montant annuel de la cotisation d'une complémentaire santé.
- Choisir une complémentaire santé proposant un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS et figurant sur une **liste téléchargeable sur le site « Améli »**.
- Chaque bénéficiaire de l'ACS de plus de 16 ans reçoit une attestation-chèque **à son nom**.
- Vous disposez d'un délai de **6 mois** pour utiliser votre attestation-chèque.

## ■ QUAND ET COMMENT DEMANDER LE RENOUELEMENT DE VOS DROITS ?

- Chaque année, **2 mois avant la fin** de vos droits.
- Adresser une **nouvelle demande** d'ACS à la Caisse d'assurance maladie accompagnée des justificatifs demandés.
- La loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement prévoit le **renouvellement automatique de l'ACS** pour les bénéficiaires de l'APA ou autres minimum vieillesse.

## ■ MONTANT DE L'ACS POUR UNE PERSONNE

Montants au 1<sup>er</sup> avril 2016 :

<i>Pour 1 personne</i>	<i>Montant de l'ACS</i>
de 50 à 59 ans	350 €
de 60 ans et plus	550 €

## ■ MISE À JOUR DU PLAFOND DE RESSOURCES ET DU MONTANT DE L'ACS

Les valeurs données sont valables **pour une année**. Pour prendre connaissance de leur évolution, contactez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou aller sur le site « Améli » (<http://www.ameli.fr>).